

AR Prefecture

006-210601365-20230414-2023140407-DE

Reçu le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

**MAIRIE DE SOSPEL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SOSPEL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE QUATORZE AVRIL A 20H30

Délibération 2023-14-04-07

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent (e)	Procurations	Nom du Mandataire	Commentaires
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN		x	x	Renaud DETOEUF	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE		x	x	Nicole RAYBAUT	
Laurence GIRAUD	x				
Richard COLSON	x				
Livia VERET		x	x	Christophe BRUNENGO	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x	x	Richard COLSON	
Marianne GERMANO ORFAO		x	x	Martine CHAVONET	
Cyril BLANSCHÉ		x			
Nicolas REY		x	x	Véronique TRCOH	
Lucas CHAREF	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	x				
Jérôme BERETTI	x				
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de séance : LUCAS CHAREF**OBJET : Dépenses imprévues et virements de crédits**

AR Prefecture

006-210601365-20230414-2023140407-DE

Reçu le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal la nécessité de déléguer à M. le Maire le pouvoir de procéder à des virements d'office de crédits des comptes : « dépenses imprévues » des sections d'investissement et de fonctionnement du budget communal par voie de certificat administratif, et ce en cas de nécessité pour effectuer les règlements urgents non prévus au budget.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, précise au Conseil que les certificats administratifs doivent être transmis au Contrôle de la Légalité et que M. le Maire a obligation de les communiquer au Conseil Municipal lors des réunions suivant l'émission du certificat.

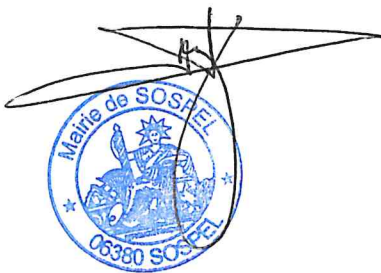
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements d'offices de crédits des comptes « dépenses imprévues » des sections d'investissement et de fonctionnement du budget communal, et ce pour l'exercice budgétaire 2023

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

		Commentaires
Pour	25	
Contre	00	
Absentions	01	

Le Maire,



Le secrétaire de séance

